

Bilan de la deuxième République rwandaise : du modèle de développement à la violence générale

A Bruxelles en mai 1992, au cours d'une réunion commune, les partis de l'opposition civile et le FPR (Front patriotique rwandais) affirmaient que le chef de l'État était le seul obstacle à la paix. Sa disparition le 7 avril 1994 à la suite d'un attentat contre son avion, a plongé le pays dans la guerre et dans l'horreur. Comment en est-on arrivé là ?

Au-delà de l'enchaînement précis des événements, dont certains restent aujourd'hui dans l'ombre, il convient d'essayer de retracer les axes de la société rwandaise à travers le régime de la deuxième République.

La deuxième République : image et modèle

Le régime issu d'un coup d'État de 1973, a bénéficié pendant de longues années, sur la scène internationale, d'une image très favorable. Il semblait être le garant de la paix civile et du développement du pays. Quatre éléments ont été la source de cette image.

Alors que d'autres pays avaient une gestion ostentatoire et dispendieuse de leurs ressources, le Rwanda pratiquait une gestion sérieuse de ses rentes de production agricoles (café, thé, pyrèthre). Il gérait avec parcimonie l'afflux de l'aide internationale qui représentait 13 % de moyenne annuelle du PIB. Grâce à cela le pays bénéficiait d'un accroissement des infrastructures, des équipements et de multiples projets de développement couvraient le territoire.

La première République n'avait pu organiser véritablement l'État, le nouveau pouvoir s'est rapidement employé à structurer une administration, et à mettre en place des institutions. Un parti unique le MRND (Mouvement révolutionnaire national pour le développement) créé en 1975, a été chargé de diffuser le discours du pouvoir et d'animer la population autour de celui-ci.

Après les affrontements sanglants, qui avaient émaillé les dernières années de la première République, les responsables politiques cherchèrent à restaurer la paix et l'unité nationale. A cet effet, la politique dite

d'équilibre régional et ethnique a été introduite. Une telle politique de quota des particularismes ethniques et des déséquilibres régionaux, avait pour but de protéger les minorités. Ainsi celles-ci, avaient la certitude d'être présentes à leur niveau sur le marché de la formation, du travail et du pouvoir. Selon ce système, chaque région et chaque ethnie recevait dans l'enseignement, dans l'emploi et dans la représentation politique, un quota de postes correspondant à son poids démographique. A cette fin chaque individu était identifié par son appartenance ethnique.

Le rôle fondateur que la toute puissante Église catholique a joué dans la création de la République a permis à celle-ci de conserver un rôle central comme acteur social du développement et comme puissance économique. Malgré les différends avec le journal *Kinyamateka* (1) qui, sous la direction de S. Sindambiwe, prit dans les années 1980/1985, un ton très ouvert sur les contradictions de la société rwandaise, et la question de la planification familiale qui a été un problème pour la hiérarchie catholique s'opposant à une politique trop directe de limitation des naissances que voulait pratiquer l'ONAPO (Office national de la population), les rapports entre le pouvoir et l'Église ont été, jusqu'à ces dernières années, des rapports de collaboration et d'appui réciproques (2). Ce lien semblait garantir le régime contre toute dérive morale et assurait le drainage des circuits confessionnels d'aide.

Dans le sous-ensemble régional, le Rwanda faisait office — pour la plupart des bailleurs de fonds et pour beaucoup d'ONG — d'une espèce de contre-modèle en regard du Burundi voisin. D'un côté, un pays ayant une direction politique non issue de la majorité ethnique et sans véritable discours construit sur le développement à la base. D'un autre côté, une société où la majorité ethnique, « le peuple majoritaire » est arrivée au pouvoir, et dont le discours du pouvoir est la mise en scène de la technique du « développement ».

En effet, le développement est le maître-mot du pouvoir, le parlement a pour nom Conseil national de développement, le parti unique a introduit le terme dans son sigle. Le pouvoir cherche à mobiliser les énergies à travers « l'auto-promotion » l'animation, les travaux communautaires de développement *umuganda*, en mettant en valeur les aspects ruraux de telles tâches (3).

Pour l'opinion internationale, il était communément admis que le Rwanda avait réussi à régler la question ethnique et s'attelait avec application à surmonter le sous-développement, alors que le Burundi balbutiait encore à travers des phases violentes (l'image de 1972 n'était pas loin) à la résolution de la question ethnique. Cette réputation laissait dans l'ombre deux domaines importants qui marqueront le cours des années suivantes.

(1) Ce journal lié à la hiérarchie catholique a exercé à la fin de la colonisation un rôle directeur chez les élites rwandaises.

(2) Jusqu'en 1985, l'archevêque de Kigali était membre du Comité central du MRND.

(3) Introduits en 1974, ces travaux vou-

laient réhabiliter les tâches de solidarité pour satisfaire les besoins collectifs des populations rurales. Un jour par semaine, les populations devaient travailler à des activités collectives : curée des fossés, cultiver un champ collectif, construire un bâtiment public, etc.

Crises et contradictions du modèle

Comme la plupart des États africains dans la période, le pouvoir rwandais avait un caractère répressif et autocratique. Cela s'était traduit notamment par la disparition des principaux dignitaires de la première République et l'annihilation de toutes velléités de critiques. Ce cours répressif a été évacué et mis sur le compte de l'ancien chef de la sécurité, le colonel T. Lizinde (4). Mais le pouvoir n'a pas diminué pour autant son caractère répressif après la mise à l'écart de celui-ci. L'incrustation au pouvoir depuis 1973, du même groupe, issu du Nord-Ouest du pays, s'exprimait à travers des attitudes arrogantes dans la volonté de profiter de quelques richesses nationales et de garder le pouvoir en contrôlant le parti-État.

Au moment de l'indépendance, une frange de la population d'origine tutsi, s'est réfugiée dans les pays environnants (Ouganda, Burundi, Zaïre, Tanzanie). Certains sont partis par peur, d'autres par fidélité au *mwami*, mais tous avaient espoir de revenir un jour au pays. Entre 1962 et 1967, depuis l'étranger, des groupes émigrés lançaient des attaques armées contre le régime. Sans avoir eu la possibilité de reprendre le pouvoir, ces offensives des « *inyenzi* » (5) compliquaient la situation des populations d'origine tutsi de l'intérieur. Les dirigeants de la première République utilisaient ces populations comme des otages cristallisant ainsi les frustrations nées de désillusions de l'avènement du régime républicain. Cela a eu comme conséquences des violents massacres et de nouveaux exodes de population.

Cette tentative de reprise du pouvoir ayant échoué, la République rwandaise ne connut pas d'agression avant octobre 1990. Les populations rwandaises émigrées tenteront alors soit de s'installer dans le pays d'accueil, soit de rechercher à revenir sans risque au pays. Mais cette deuxième solution était devenue difficile. En effet, l'espace agricole disponible commençait à être saturé, conséquence d'une démographie galopante. De plus, la société rwandaise avait une image négative de la diaspora. Ses membres sont perçus comme des fils des féodaux, et aussi comme des gens qui ont profité de leur séjour à l'étranger pour acquérir une richesse et un développement personnel que les Rwandais de l'intérieur n'ont pas eus.

Fort de ces arguments, pendant longtemps, la deuxième République ne chercha pas à donner de réponse à cette question. Ce n'est qu'en 1986, que le MRND admit le principe du retour des réfugiés, avec comme condition la nécessité de « démontrer sa capacité de subvenir à ses besoins de subsistance et d'épanouissement, une fois rentré dans le pays ». Cette position ne satisfait pas la communauté des réfugiés.

La situation politique ougandaise au début des années quatre-vingt modifiera l'avenir de la communauté émigrée. Une partie de jeunes de la deuxième génération, étant victimes d'exactions de la part du régime de M. Obote, n'ayant pas la possibilité de s'intégrer dans la société ougandaise, trouva une issue en s'engageant dans la NRA (National Resistance

(4) Celui-ci, accusé de complot contre le chef de l'État, fut emprisonné en 1980 et libéré par le FPR en janvier 1991 lors d'un

coup de main sur Ruhengeri.

(5) « Cancrelats » : surnom donné à ces combattants qui attaquent la nuit.

Army) de Y. Museveni, guérilla luttant contre le pouvoir de Kampala. Peu à peu, prit naissance dans ce milieu, l'idée de revenir au pays les armes à la main.

A côté de ces deux questions en suspens que le régime n'a pu résoudre, des phénomènes nouveaux ont changé le Rwanda. Alors que pendant longtemps, « *le Rwanda faisait figure de République égalitaire* » (6), le développement urbain, l'accroissement des échanges commerciaux et les problèmes fonciers ont profondément diversifié la société et fait surgir de nouvelles contradictions.

Kigali, la capitale, comptait en 1993 plus de 300 000 habitants alors qu'à la fin des années soixante-dix, elle en comptait à peine 120 000. Cette forte progression urbaine réalisée en moins de dix ans a occasionné une forte spéculation immobilière. Ceux-ci par le mécanisme de la location ont pu se constituer une rente et financer ainsi des nouvelles spéculations.

L'accès aisé à la quasi-totalité des régions du territoire (excepté pour la préfecture de Kibuye et pour la région de Bugesera) grâce à un réseau routier asphalté de bonne qualité a permis un développement important des échanges et des transports des produits vivriers. Les paysans n'étant pas en mesure d'assurer cette activité, elle a été prise en charge par des commerçants souvent liés aux fonctionnaires qui ont pu ainsi contrôler une partie des circuits de commercialisation des produits vivriers.

L'augmentation des habitants de la capitale n'a pas pour autant diminué la ruralité du pays où la densité démographique est passée de 200 hab./km² en 1970 à 285 hab./km² en 1990. La pression démographique s'est manifestée notamment par un phénomène de cession de la terre. L'enquête nationale agricole de 1984 a fait apparaître dans la préfecture de Kigali, des phénomènes de concentration : ainsi 28,4 % des exploitations ont plus de 2 ha et constituent 56,4 % de la superficie totale. Dans ce pays de toutes petites propriétés (0,7 ha en moyenne) ces concentrations foncières qui se réalisaient au profit de nouveaux propriétaires sont apparues comme une agression dans un milieu relativement homogène (7).

La société se diversifiait, et mettait à jour de nouvelles contradictions sociales, mais le discours du pouvoir s'est cantonné à la reprise du mythe de la société paysanne égalitaire. Le discours rwandais s'est appuyé sur la méfiance paysanne de l'étranger, le repliement à travers la langue et sur un imaginaire social schématique, reconstruit dont les éléments centraux sont la « révolution socio-politique » de 1959, et le « redressement moral » du pays en 1973. Cette incapacité du pouvoir à donner un sens à ces nouvelles contradictions, en ne les considérant que comme des ratées techniques du développement, lui a permis de ne pas introduire d'autres contradictions que celles qui ont fondé le modèle (paysannerie hutu contre féodalisme tutsi). Elle prépare à terme un retour de la mobilisation ethno-politique. Le milieu des années quatre-vingt marque le début de la crise du modèle. Les bases sur lesquelles celui-ci reposait sont atteintes.

Jusqu'en 1980, le Rwanda était un des rares pays africains dont la production agricole augmentait plus rapidement que la population, soit

(6) F. Bezy, *Rwanda 1962-1989, Bilan socio-économique d'un régime*, IEPD, 1990.

(7) « Les terres cultivables sont accaparées par les riches, les politiciens et les asso-

ciations religieuses. » Résolution du Conseil de concertation des organisations d'appui aux initiatives de base (CCOAI)B réuni en février 1991 à Kigali.

4,7 % contre 3,7 % par an de 1966 à 1982. Rendue possible grâce à la diversification des cultures et à l'expansion des surfaces consacrées aux cultures vivrières, la croissance de la production agricole n'a pu être maintenue après 1983. La diminution de la fertilité des sols, les conditions climatiques défavorables et la grave détérioration des termes de l'échange (café, thé, pyrèthre) en sont les causes essentielles. Cela s'est traduit par une baisse du PIB (- 8 % en francs courants en 1989/1990) et un appauvrissement de la population, le PIB/habitant diminuant de \$ 280 à \$ 245 entre 1986 et 1990, le service de la dette représente en 1988 32 % des recettes courantes. Dans trois préfectures du Sud du pays — Gikongoro, Butare et Kibuye — la production de haricots a baissé de 50 %, celle de bananes de 30 %, celle de sorgho de patates douces et de manioc de 20 %, cours de l'année 1989. Des manifestations de disette entraînent la mort de plusieurs centaines de personnes.

Il est significatif que le pouvoir ait mis presque un an pour reconnaître ces événements. Un des fondements du pouvoir est touché : son discours sur le développement ne collait plus, il n'était plus capable d'assurer la sécurité alimentaire ni de réagir à temps pour réduire de tels phénomènes. Cet événement marque une distanciation avec certaines ONG rwandaises, et un accrochage avec le journal *Kinyamateka* qui vient de changer d'équipe de direction.

Les dépenses affectées aux secteurs sociaux diminuent. Le secteur éducatif est en crise, il ne peut assumer les dépenses que la croissance de la population exigent. Face à cette situation, des solutions sont trouvées dans la recrudescence d'écoles privées, dans l'accroissement des actes de fraudes (examens, passages...) et dans la participation plus importante des populations aux frais de scolarité.

Cette pratique de mise à contribution de la population a tendance à se généraliser avec l'accord des bailleurs de fonds qui aspirent à faire prendre en charge une partie des dépenses sociales par les populations elles-mêmes (carte de santé, adduction d'eau). Cela concourt à une situation d'appauvrissement, à intensifier les différences sociales.

Impasse sociale et dérives politiques

Sur le plan politique le groupe au pouvoir accentue la redistribution des postes dans sa région d'origine et le contrôle des filières de promotion. Le premier cercle « *arazu* » (8) est réformé. L'État étant le principal allocataire de ressources et d'emplois, la gestion des quotas était aussi une gestion de l'affectation des postes et des ressources. Les hommes des préfectures du Nord récupèrent les postes « juteux » de l'État, et les meilleures opportunités financières. Et à la faveur de la diminution des postes et des ressources, la lutte pour leur obtention est devenue plus âpre. Elle s'est superposée à une cassure de nature politique avec les cadres du Centre et du Sud du pays.

Le consensus sur lequel la deuxième République était fondée donnant une légitimité démocratique à un pouvoir issu de la majorité ethnique

(8) Premier cercle autour du roi dans la monarchie traditionnelle.

éclate. L'expression d'autres courants politiques qui aspirent à une gestion plus partagée du pouvoir commence à se faire sentir. Des épisodes plus ou moins révélés à l'opinion par la rumeur attestent d'une lutte féroce du pouvoir contre les tendances qui dénoncent l'affairisme des proches du pouvoir et la corruption des cadres locaux. Des accidents suspects mettent fin à la vie de personnalités connues pour leur opposition, ou s'éloignant des méthodes du pouvoir (9).

La stratégie ayant pour axe « la commune, base du développement » est dans l'impasse. La commune ne peut fonctionner si elle n'a pas de recette. L'État diminuant faute de ressources ses interventions, et les recettes communales n'augmentant pas, voire baissant, la commune est appelée à réduire ses services et le personnel compétent (10).

Les cadres paysans qui devaient prendre en main le devenir communal sont bloqués par des entremetteurs politiques ou économiques qui détournent à leur profit les retombées des efforts et confisquent toute initiative indépendante « *qui, à terme, pourraient concurrencer l'omniprésence communale et étatique* » (11).

L'animation et les travaux communautaires sont de plus en plus critiqués et considérés comme détournés de leurs objectifs au profit des cadres de l'État et du parti. Le pouvoir a mis longtemps à prendre conscience de la crise du modèle. En effet, après avoir mis sur pied un programme de redressement et de relance économique (12), le gouvernement signe finalement en décembre 1990 un plan d'ajustement avec la Banque mondiale entraînant une réduction des dépenses de l'État, une dévaluation du franc rwandais et une restructuration des entreprises publiques.

A l'occasion de la fête du 5 juillet 1990, le Président lance un processus visant à ouvrir de façon très contrôlé le système politique. Le 1^{er} septembre 1990, 33 intellectuels jugeant trop timorée et trop restrictive la méthode, publient un manifeste « pour le multipartisme et la démocratie ». Le 21 septembre est mis sur pied une commission nationale de synthèse « chargée de lancer un dialogue sur tous les aspects de la problématique politique telle qu'elle se pose aujourd'hui ». Ses résultats — notamment un projet de charte nationale — devront être soumis au congrès du MRND du mois de décembre 1990. En février 1989, une commission spéciale est créée sur les problèmes des réfugiés rwandais. En mai 1990, elle donne dans le rapport « *Le Rwanda et le problème des réfugiés* » différentes méthodes pour résoudre le problème : naturalisation dans le pays d'accueil, rapatriement volontaire, aide internationale... En juillet 1990, le Haut Commissariat des réfugiés annonce la mise sur pied d'un comité indépendant chargé de mener une enquête auprès des réfugiés, mais une autre histoire est déjà en marche...

(9) Le colonel Mayuya, le député Mutarambirwa, le prêtre Sindamiwe, l'ancien ministre de la Santé Muganza.

(10) A. Illy, « Perspectives de développement de la commune rwandaise », *Document de travail*, oct. 1989, Coopération Rwanda/Rhénanie Palatinat.

(11) A. Guichaoua, *Destins paysans et*

politiques agraires en Afrique centrale tome 1 : L'ordre paysan des hautes terres centrales du Burundi et du Rwanda, Paris, L'Harmattan, 1989.

(12) « Analyse de la situation économique et mesures de redressement », *Document du Comité central du MRND et du gouvernement*, décembre 1989.

Opposition civile et attaque du FPR

L'attaque du Front patriotique rwandais en octobre 1990, va modifier cet ordonnancement. Le pouvoir doit gérer des questions qui se chevauchent : la montée de la contestation de l'opposition civile interne et la guerre que livrent au régime les rebelles du FPR.

Face à cette tâche, le groupe dirigeant n'a pas perçu la dimension de refondation qu'imposait ce double défi. Cherchant à conserver son pouvoir, il s'est cantonné dans des choix tactiques : accélération des réformes institutionnelles, gestion des tensions sociales pour isoler l'opposition civile et recherche d'un cessez-le-feu sans compromis politique avec le FPR.

Alors que l'attaque du FPR était prévisible, d'après un certain nombre d'observateurs (13), le pouvoir a semblé pris de cours et, pendant quelques jours, déstabilisé. Mais, la reprise fut rapide. La mise en scène opérée dans la nuit du 4 ou 5 octobre 1990, faisant croire à une attaque de Kigali, par des éléments du FPR infiltrés, provoquant une psychose de guerre, permit les arrestations et l'emprisonnement de plus de 8 000 personnes accusées de complicités avec le FPR (14).

Cette attitude, a été interprétée comme une manœuvre pour écraser l'opposition politique intérieure et éliminer systématiquement les Tutsi en utilisant la vieille tactique consistant à opposer les « féodaux-monarchistes-Tutsi » au peuple. Elle avait également un usage externe pour l'opinion internationale : agiter la menace de la dislocation du pays par une guérilla largement inconnue, comme cela s'est fait l'année précédente au Libéria. Cette opération donna une justification à la venue des militaires français et belges chargés d'assurer la sécurité de leurs ressortissants.

Sur le front militaire après un reflux, le territoire est reconquis dans sa totalité et les rebelles sont repoussés hors du pays. Le pouvoir pense qu'il en a terminé avec les « *inkotanyi* » (15). Mais, selon la formule utilisée à Kigali, par de nombreux opposants, si chez un homme sain les affections bénignes sont rapidement circonscrites, chez un sujet infecté par le virus du SIDA, les affections opportunistes sont mortelles...

Le conflit militaire n'est pas terminé. Il se poursuit selon une nouvelle phase, au gré des attaques du FPR qui passe de la lutte frontale à la « guerre prolongée » (16). Se servant de l'Ouganda comme d'une base arrière, le FPR mène des raids en territoire rwandais le long de la frontière. Cela a comme conséquence de bloquer le couloir nord d'approvisionnement (17) et, de faire de tout le secteur Nord du pays, une zone d'insécurité difficilement mise en culture et dont les populations fuient les combats et se réfugient dans d'autres préfectures moins exposées.

(13) J. Ndahimana, « Pour une démystification du problème rwandais », *Dialogue*, n° 148, sept.-oct. 1991.

(14) Ces arrestations se sont soldées par un certain nombre de morts, d'agressions, de viols et de vols de biens.

(15) En français, « le lutteur », nom que se donnent les membres du FPR.

(16) G. Prunier, « Éléments pour une histoire du Front patriotique Rwandais », *Politique africaine*, 51, octobre 1991, pp. 121-138.

(17) Le Rwanda est un pays enclavé. Le transport des marchandises s'effectuait pour grande partie par l'intermédiaire de la route via le Kenya en passant par l'Ouganda.

Autour des accords d'Arusha

En octobre 1990, le Président annonce l'abandon de la politique des quotas et de la mention ethnique sur la carte d'identité. Cette pratique tardera à se mettre en place officiellement pour des raisons techniques. Le 10 juin 1991, une nouvelle constitution prévoyant le multipartisme et la création d'un poste de Premier ministre est proclamée. J. Habyarimana nomme Premier ministre un membre de son parti S. Nsanbimana, mais ce gouvernement ne rencontre pas le consensus souhaité auprès des partis d'opposition. En avril 1992, à la suite d'un protocole « d'entente entre les partis politiques appelés à participer au gouvernement de transition » le pouvoir se résoudra à confier à un dirigeant de l'opposition, D. Nsengiyaremye le poste de Premier ministre. Ce nouveau gouvernement sera composé des représentants des partis d'opposition — MDR (Mouvement démocratique républicain), du PL (Parti libéral) et du PSD (Parti social démocrate) —, ainsi que de l'ancien parti unique rebaptisé MRNDD (Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement), il doit

« négocier la paix ; assurer la sécurité intérieure ; évaluer et assainir toutes les administrations de l'État en vue d'assurer leur efficacité et leur neutralité ; relancer l'économie du pays à travers le PAS (Programme d'ajustement structurel) ; organiser un débat national sur le problème de la Conférence nationale souveraine et décider de sa convocation au vu des conclusions de ce débat ; régler le problème des réfugiés ; organiser les élections générales ».

Les négociations pour régler le conflit militaire s'appuient dans un premier temps sur des différentes conférences avec les chefs d'État de la région (18). Ces réunions cherchent à imposer un cessez-le-feu au FPR, et à couper tout fondement au conflit en pratiquant des ouvertures par des déclarations de principes sur le libre retour des réfugiés.

Ces réunions ne permettent pas de régler le problème. Ce n'est qu'à partir de mars 1992 que les négociations vont changer de nature. La rencontre de l'opposition civile regroupée dans le Front démocratique pour le changement (MDR, PL et PSD) avec le FPR prépare le dialogue direct et des pistes pour des solutions politiques. Ce dialogue commence avec le gouvernement de D. Nsengiyaremye. Les négociations se déroulent laborieusement au courant de 1992. Elles aboutissent à un cessez-le-feu (mars 1993), et aux accords d'Arusha du 4 août 1993 signés avec le gouvernement d'A. Uwilingiyimana.

Ces accords définissent le Rwanda comme un État de droit se dotant d'un régime démocratique. Sur le plan du pouvoir, il est prévu, la mise en place d'un gouvernement de transition dirigé par F. Twagiramungu, du MDR, composé de 22 ministres représentant les partis politiques, dont 5 du FPR, la dissolution du Conseil national de développement et son remplacement par une Assemblée nationale de transition. En 1995, des élections générales législatives et présidentielles doivent être organisées.

(18) Mwanza 17 octobre 1990, Dar Es Salaam 19 février 1991...

Pendant cette transition, l'actuel chef de l'État est maintenu à la présidence de la République avec des pouvoirs réduits. Il est également prévu la refonte des appareils judiciaire et administratif.

Sur le plan militaire, le FPR doit être intégré dans l'armée nationale à hauteur de 40 % à la base de 50 % au niveau du commandement. Sur la question des réfugiés, l'accord stipule que tout réfugié qui le souhaite peut venir librement s'installer sans condition au Rwanda. L'accord prévoit également le départ des troupes étrangères et l'intervention d'une force internationale neutre sous l'égide de l'ONU.

A partir de la signature de l'accord, les préalables de sa réalisation commencent à se mettre en place. L'ONU envoie au mois de décembre 1993, pour une période de 6 mois une Mission d'assistance des Nations unies au Rwanda (MINUAR) chargée de superviser le processus de transition avant l'organisation générale d'élections fixées à 1995. Le FPR qui doit participer au gouvernement a envoyé à Kigali les 5 ministres potentiels, et un contingent de 600 hommes pour les protéger.

Échec aux accords d'Arusha

Mais, prévu initialement pour le 1^{er} janvier 1994, le gouvernement de transition ne pourra être formé. Le processus achoppa sur des questions secondaires d'affectations de postes ministériels entre membres des partis d'opposition.

En fait, il s'agit plutôt d'un vertige qui secoue une partie de la classe politique rwandaise devant le contenu des accords d'Arusha. Elle se rend compte que ces accords sont une rupture avec le consensus ambiant. Sentant ce doute, le Président s'engouffrera dans cet espace par des manœuvres politiciennes pour élargir ses possibilités de renégociations.

Dans le même temps où le pouvoir adopte un cours de négociation et d'ouverture à l'égard de l'opposition, il procède à l'activation d'une stratégie de tension basée sur deux volets : le discours identitaire et la violence intimidatrice.

Les médias — notamment la radio la Voix des Mille Collines et certains journaux, dont *Kangura* est le plus connu — développent une argumentation ethnique : la distinction ethnique est le fondement de notre histoire, il faut imposer la pure démocratie du peuple majoritaire face à la minorité des fœdaux tutsi, ou diffusent des informations avivant le climat de peur (plan d'extermination tutsi) (19). Ces médias privés appartiennent à des groupes politiques comme la CDR (Coalition de défense de la République) ou à des hommes de presse très liés au clan présidentiel. Il ne s'agit pas donc de médias subalternes ne représentant que des voix marginales, mais bien d'organes d'information perçus comme porteur des choix profonds de la Présidence.

D'après Amnesty International 2 300 civils ont été tués au cours des années 1990/1993 ; la liste est longue : répression contre des manifestations de l'opposition contre le choix d'un Premier ministre issu du parti

(19) J.-P. Chrétien, « Presse libre et propagande raciste au Rwanda "Appel à la conscience des Bahutu" », *Politique africaine*, 42, juin 1991, pp. 109-115.

unique, massacres dans le Bugesera et dans plusieurs communes du pays (Mbogo, Sake, Kivumu, Mushubati...), massacres des populations *bagogwe*, attentats et bombes (entreprises Colas, gare routière de Kigali, hôtel à Butare), voitures sautant sur des mines, grenades lancées au centre commercial de Ruhango, pillages des militaires à Ruhengeri, Gisenyi et Kibuye, assassinats de responsables politiques... Toutes ces violences ne sont pas le fruit du hasard, elles ont pour origine — comme le note les organisations des droits de l'Homme — l'existence de milices privées *interahamwe, impuzamugambi...* ou du réseau « zéro » — comparable aux commandos de la mort (20). Toutes ces structures sont attachées aux jeunes du MRNDD et à la CDR, ou à la haute hiérarchie de l'État.

Le jeu du pouvoir a consisté à la fois à pratiquer l'ouverture en sapant dans la réalité les conditions de sa réussite créant un climat d'insécurité et une mobilisation sur une thématique ethnique. Cette méthode a eu un triple effet : elle sabotait le processus démocratique, elle contribuait à intimider ou à liquider la composante tutsi de la population et des partis d'opposition, et par là même, elle bloquait la réalisation des accords d'Arusha puisque, ni les réfugiés, ni les membres du FPR ne seront en sécurité au Rwanda. Les exactions ethniques devenaient un instrument de la gestion politique visant pour le pouvoir à élargir son espace de négociation dans la recomposition à venir.

Une violence programmée en haut

En mars 1993, la Commission internationale d'enquête sur la violation des droits de l'homme au Rwanda depuis octobre 1990 avait dans son rapport bien caractérisé la période politique.

« ... les massacres qui ont endeuillé le Rwanda depuis son entrée en guerre au mois d'octobre 1990 n'ont jamais été le fruit du hasard ni de mouvements « spontanés » de la population ou d'une partie de celle-ci à l'encontre d'une autre. (...) L'on a l'impression qu'il existe une « main », ou plusieurs, qui maîtrisent la genèse et le déroulement de ces tristes événements » (21).

Au centre de ce dispositif, se trouve la Présidence. Elle représente le point de référence, elle contrôle l'armée, la gendarmerie et la plus grande partie de l'administration territoriale ; elle règne en maître sur le terrain par l'intermédiaire des milices armées qui sèment la terreur. Le gouvernement dirigé par l'opposition a un pouvoir moindre, s'il a pu mener à bien les négociations avec le FPR, sur le plan intérieur son impuissance est grande.

La disparition de J. Habyarimana enlève au jeu politique son régulateur. Et comme une machine devenue folle, les pièces du dispositif vont s'emballer. Alors que les milices armées étaient chargées de fonctionner

(20) F. Reyntjens, Les escadrons de la mort la Rwanda, *Bulletin CRIDEV* n° 109, 1993.

(21) *Rapport de la Commission internatio-*

nale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1^{er} octobre 1990, FIDH/Africa Watch/UIDH/CIDPDD, mars 1993.

comme groupe de pression et de répression au service du pouvoir présidentiel, celles-ci, avec la disparition du Président expriment leur stratégie suicidaire de violence brutale : à la tactique de la violence succède la stratégie de la violence. Les milices aidées par la garde présidentielle se lancent dans une répression extrême entraînant toute une partie des populations dans la spirale de la peur et de la destruction, cherchant à anéantir tout ce qui est suspecté d'être favorable au consensus national : Tutsi, membres des partis politiques d'opposition...

Les ressorts idéologiques tels qu'ils ont été diffusés par le pouvoir ont fonctionné comme un phénomène d'ethnisation par le haut, et sont devenus à la faveur de la crise politique, les sources d'un processus d'élimination physique. « *Le régionalisme et l'ethnisme furent exaspérés, passant dans les préoccupations de la classe dirigeante à la vie courante de tous les citoyens, et devenant donc plus difficile à déraciner* (22). » Des années de frustration et d'inculturation du modèle ont débouché sur la violence sauvage. Mais ces pratiques de mobilisation ethnique n'auraient pas débouché sur une violence de masse — qui dépasse la capacité de nuisance des seules milices —, si elles n'avaient pas rencontré un terrain qui les intègre comme producteur d'une issue politique. Trois pistes peuvent être avancées comme des éléments explicatifs à une telle réussite.

Le contenu du projet politique de la deuxième République, même s'il aspirait à une reconstruction de l'unité nationale dans toutes ses composantes, n'a pas réussi à fermer une fracture socio-politique. Si son contenu cherchait à travers la politique des quotas à protéger les minorités, il contribuait dans sa réalisation à figer des sujets historiques en catégories naturelles et « *à accroître inutilement les tensions sociales* » (23). Cette fixité servait à marquer le pouvoir comme garant de la légitimité majoritaire (24). Et à ce titre, sa manipulation est devenue un enjeu politique.

Les Tutsis ne peuvent être que féodaux ou des complices « *ibytso* », et les Hutus républicains. En milieu rural, même s'il avait une existence et un vécu identique qui, en lui-même n'entraînait que peu de rejets, le paysan tutsi était marqué, et donc relégué de fait à la périphérie du patrimoine ainsi reconstruit (25).

La colonisation et le bouleversement républicain ont balayé toutes les formes de médiation traditionnelles. Le caractère rural d'un pays sans tradition urbaine, et ayant hérité d'une tradition malthusienne de formation des cadres, n'a pas permis que se développe de façon conséquente une couche de clercs.

L'Université nationale appelée à fournir un vivier était très réduite (moins de 5 000 étudiants) et très contrôlée. Elle est devenue périphérique à partir de sa division en deux campus sur deux sites éloignés de la capitale (26).

(22) L. Uwizeyimana, « Démocratie et développement : deux concepts indissociables », *Dialogue*, n° 144, janv.-fév. 1991.

(23) F. Funga, « Pouvoir, ethnies et régions », *Dialogue*, n° 149, nov.-déc. 1991.

(24) A. Gichaoua, *Le problème des réfugiés rwandais et des populations banyarwanda dans la région des grands lacs africains*, HCR, mai 1992.

(25) Le phénomène de changement d'eth-

nie sur la carte d'identité s'est toujours effectué dans un sens identifiant ainsi le sens des avantages d'un tel changement.

(26) Le pouvoir transféra une partie de l'Université dans le Nord du pays à Ruhengeri. Pour ce faire, il disposa des appuis de la Coopération française qui pensa ainsi damné le pion à la coopération canadienne très implantée à l'Université.

L'Église catholique aurait pu jouer un rôle mais le rapport fondateur au pouvoir ne la distanciat pas du discours du pouvoir. Dans sa mouvance s'est constituée une espèce de réseau, autour de la revue *Dialogue* et du journal *Kinyamateka* qui ont cherché à exprimer pendant longtemps un courant de critique constructive au pouvoir. Ce courant donnait beaucoup d'échos au développement à la base et essayait de dénoncer les dérives du régime. Il commençait à percevoir les limites du modèle et son nécessaire dépassement. C'est avec lui que se sont développées de nombreuses ONG rwandaises. La phase de multipartisme aurait pu donner à ce courant un espace nouveau, mais les conditions dans lesquelles il s'est déroulé ne lui ont pas permis de le faire.

Le modèle républicain « du peuple hutu majoritaire au pouvoir » s'est ancré dans les représentations des paysans parcellaires, d'autant plus facilement qu'il correspondait à la demande d'une société paysanne peu diversifiée et renfermée sur elle-même. La référence identitaire a donné un cadre explicatif permettant de rejeter les différences et de souder le groupe.

Étant la seule médiation dans une société où les clercs et les structures intermédiaires sont inexistantes, l'administration a pu jouer sans difficulté un rôle très important pour inciter les populations à neutraliser les « agresseurs ».

Le projet de la deuxième République arrivait à son terme, ces fondements économiques étaient minés, sa vision égalitaire ne fonctionnait plus devant les diversifications sociales. Une refondation était nécessaire, mais pour ce faire, un double défi devait être relevé : régler le problème des réfugiés, ce qui reposait la question du projet national, et procéder à un nouveau partage du pouvoir.

Les résistances corporatives des tenants du pouvoir, le poids de l'idéologie identitaire, refuge et repère d'une population en situation de précarité économique, ont rendu impossible toute solution consensuelle. La mort du Président donna le signal de l'embrasement de la violence dans le pays.

Jean-Pierre Pabanel

24 avril 1994